JOURNÉES D'ÉTÉ - ACTES

Collectif des Associations Citoyennes

Rennes - du 5 au 7 Juillet 2016

Quel contexte, quels enjeux pour les associations citoyennes ?

SOMMAIRE

Analyse du contexte P.2

Introduction des rencontres et enjeux

Constats et problématiques à traiter

Exercice démocratique, action publique et citoyenneté P.6

Les chemins de la transition (synthèse)

Les enjeux de la participation

Relations associations – collectivités : l'exemple de Rennes

Mobilisations, pistes de travail et convergences P.10

Comptes-rendus d'ateliers « les communs » - « les droits culturels »

- « les outils numériques » - « l'entrepreneuriat social ? »

Perspectives et ressources

PREMIÈRE PARTIE: QUELS CONTEXTES, QUELS ENJEUX DE SOCIÉTÉ?

INTRO - PRÉSENTATION DES JOURNÉES D'ÉTÉ : CONTEXTE ET ENJEUX

Pour la deuxième année consécutive, le CAC organise ses journées d'été, cela correspond à un besoin primordial : prendre du recul.

Nous subissons tous l'accélération des temps d'échange d'informations et nous devons, tout au long de l'année, faire face à une actualité débordante dans de multiples registres de notre quotidien : multiplication des difficultés de financement des associations, risques écologiques de plus en plus pressants, contexte post-attentat de remises en cause des libertés publiques, etc.

Tout ces enjeux simultanés demandent des analyses, des réactions qui doivent être préparées, réfléchies et ce n'est pas tâche aisée dans ce contexte de flot permanent et incessant d'événements.

L'année a été dense et celle qui s'annonce ne le sera probablement pas moins. Ainsi ce temps de bilan permettant les mises en perspectives s'avère nécessaire. Il s'agit de revenir sur les fondamentaux, sur les buts que nous poursuivons et sur le sens que les associations citoyennes (tournées vers le bien commun, désintéressées, accordant une importance particulière à la démocratie en interne) donnent à leurs actions.

Ces rencontres sont des occasions privilégiées d'approfondir les dossiers principaux qui nous ont occupés ces derniers mois, notamment :

- le chantier intitulé *Les chemins de la transition*, amorcé à l'occasion de notre dernière assemblée générale avec l'idée-clé qui sous-tend cet axe de réflexion : nous ne pouvons penser la transition vers un monde plus solidaire et plus responsable écologiquement sans relier et articuler les politiques économiques, sociales et environnementales.
- La suite du travail sur les SIB -Social Impact Bond- c'est à dire sur la financiarisation de l'action sociale. Dans le prolongement de notre récente publication intitulée *Quand le social finance les banques et les multinationales*, il faut continuer à informer et analyser cette série de mécanismes à l'œuvre autour notamment des entrepreneurs sociaux ou de ce qu'on appelle la « philanthropie ». Il faut aussi être capable de formuler des propositions pour créer des contre-feux, c'est d'ailleurs avec cet objectif que nous organiserons une journée sur ce sujet le 23 septembre prochain [N.L.D.R cette formation a finalement été décalée au vendredi 13 janvier 2017 <u>plus d'infol</u>. A l'heure où un dialogue s'amorce avec les pouvoirs publics (rdv avec le cabinet de M Pinville et de M Sapin), ce chantier doit être particulièrement investi.
- La bataille contre les traités internationaux de libre-échange, le TAFTA bien sûr mais, plus urgent encore, le CETA. Ces projets de traités sont la conséquence et l'aboutissement d'une volonté d'organiser la société de la manière la plus libérale et capitaliste possible. Il nous faut réfléchir à nos modes d'actions et à nos arguments dans ce débat. De manière générale, la dimension internationale de nos échanges gagne à être renforcée pour se nourrir d'expériences passionnantes issues d'Espagne, d'Islande, de pays d'Amérique du Sud, du Canada, d'Italie, etc.

Si ces trois chantiers ont pris une ampleur particulière ces derniers temps ils ne doivent pas pour autant nous faire perdre de vue d'autres thématiques qui font partie de nos préoccupations centrales et qui seront également traitées durant ces trois jours : la construction de relations positives entre

associations et collectivités publiques. La mise en place de cadre permettant la participation citoyenne ou encore l'analyse des évolutions marquantes du secteur de l'économie sociale et solidaire.

En complément à ces lignes de force thématiques, il nous paraît important de saisir l'occasion de ces rencontres pour s'approprier des sujets encore insuffisamment explorées dans le cadre de notre Collectif, c'est la raison pour laquelle ainsi nous consacrerons un certain nombre de nos moments de travail aux questions posées par les droits culturels, les outils numériques ou encore les « communs ».

Nous avons la chance d'être en Bretagne et ces journées ont été préparées grâce à un collectif composé d'acteurs locaux. L'éclairage qu'ils pourront apporter sur, notamment, l'exemple de l'évolution historique des relations associations-collectivités, ici à Rennes, enrichiront l'ensemble des débats.

Le Collectif des Associations Citoyennes n'est pas une « superstructure », c'est une structure de taille modeste mais qui peut compter sur un très grand nombre de bénévoles et un large réseau associatif. Son fonctionnement se rapproche de celui d'une auberge espagnole, il se construit avec les apports de chacun et nous espérons que ces trois jours en seront aussi été le reflet.

Pour finir, soulignons un autre objectif donné à ces trois jours en sus de cette nécessaire prise de recul via la réflexion collective. Nous avons besoin de nous retrouver (dans tous les sens du mot), pris dans nos urgences, nos priorités, nos difficultés, nos réussites bien sûr parfois, nos projets respectifs, nous n'avons que trop peu de temps pour mesurer que nous ne sommes pas seuls... Dans d'autres secteurs ou dans d'autres zones géographiques, beaucoup œuvrent dans le même sens que nous et cela est formidablement porteur d'espoir... D'autant plus si nous parvenons à créer les conditions d'une connaissance et d'un soutien mutuel. C'est précisément ce à quoi aspire, aussi, le CAC : échanger sur nos pratiques, éclairer nos convergences d'action, s'enrichir de nos expériences respectives pour nous permettre ainsi de dégager des pistes de travail pertinentes pour l'avenir.

Texte de synthèse principalement issu des interventions introductives de JC Boual et D Minot -

CONSTATS ET PROBLÉMATIQUES POSÉES AUX ASSOCIATIONS CITOYENNES

En petits groupes, les participants étaient invités à répondre à la double question : dans quel contexte sommes-nous ? Comment l'analyser et y prendre place ?

Trois thématiques sont particulièrement ressorties de ce travail de contextualisation...

Extraits et morceaux choisis des échanges

1/ L'instrumentalisation croissante et la suite de la marchandisation du travail associatif.

- « Le contrôle exercé sur les associations est de plus en plus important. »
- « Notre projet n'intéresse pas, il n'est même pas lu, nous avons du mal à dire que nous travaillons avec des « partenaires », en effet nous sommes devenus des prestataires (par exemple, on conditionne l'obtention de subvention au fait de mettre en place des événements, des animations qui ne sont pas dans notre projet de départ). »
- « Nous avons changé d'époque, il ne s'agit plus de savoir ce que les collectivités locales peuvent faire pour les associations mais ce que les associations peuvent faire pour les collectivités. »
- « Les associations deviennent des acteurs comme les autres de l'économie libérale, on passe son temps à guetter et répondre à des appels à projets. »
- « Nous devenons de simples opérateurs de politiques définies par d'autres que nous. »
- « Nous sommes de plus en plus dans un système qui nous met en concurrence. »
- « Parallèlement, les invitations à revoir notre « modèle économique » (c'est à dire à s'arranger pour exercer notre activité en demandant moins d'argent public) deviennent de plus en plus des injonctions. »
- « Nous pouvons aussi observer qu'en plus de nous renvoyer vers le mécénat et le financement privé, il existe une tendance dans certaines collectivités de nous cantonner à la charité... Or les actions caritatives ne sont que pour « réparer » à la marge et n'ont rien à voir avec le travail consistant à permettre l'effectivité de l'application des droits. »

2/ Une violence accrue

- « Ici à Rennes, nous avons vécu ces derniers mois, un contexte de répression des mouvements sociaux avec une violence assez inédite qui nous a d'ailleurs conduit à signer, à plusieurs associations, un texte commun. » Voir la pétition ICI
- « Au niveau national, le CAC a diffusé des appels à manifester, motivés par l'analyse du « nouveau modèle social » que veut explicitement poser François Hollande. Pour nous, il s'agit d'un modèle qui précarise les salariés (loi travail) et qui va à l'encontre de ce que nous défendons dans nos associations en matière d'environnement, de culture, de cohésion sociale, de solidarités. »
- « Avec la mise en place de l'État d'urgence, nous avons assisté dernièrement à des décisions politiques inhabituelles et inquiétantes (interdiction de manifester etc.), ce contexte est encore

renforcé par l'impression, que beaucoup ont ressenti, de déni de démocratie avec l'impossibilité même de débattre au parlement via les passages en force du 49.3.»

- « Il y a de multiples formes de violence qu'il faut pouvoir analyser, les violences physiques bien sûr mais aussi des violences institutionnelles : par exemple, au niveau européen on peut considérer que le système se base sur la corruption dans le sens où, organiquement, il est conçu pour que la préservation ou le développement d'intérêts particuliers prime sur la recherche de l'intérêt général. »

3/ Des problèmes de vocabulaire essentiels

- « Quand j'entends le mot « partenaire », je m'interroge : comment se prémunit-on de la « contamination idéologique » qui passe beaucoup par le vocabulaire ? »
- « C'est un véritable piège en effet car emprunter des termes qui ne nous conviennent pas (par exemple « publics défavorisés » ce qui sous-entend simplement qu'ils n'ont pas eu de chance et que le système n'est pas en cause dans leur situation), c'est perdre à chaque fois un peu de terrain... Et en même temps, ne pas les emprunter, c'est se condamner à ne pas avoir de financement! »
- « Il y a beaucoup d'exemples même entre nous, tout à l'heure j'entendais qu'il fallait voir comment les droits culturels pouvaient réinterroger nos gouvernances [sic!]... Moi je voudrai bien savoir ce que c'est que la gouvernance car plus j'en entends parler et, paradoxalement, plus j'ai l'impression que la situation générale est que la démocratie s'éloigne. Par exemple, avec la loi NOTRe, on assiste à un éloignement programmé entre le citoyen et les lieux où vont se prendre les décisions. »

... et déjà quelques pistes de travail se dégagent, en voici quelques-unes

- « Il faut pouvoir faire regagner de l'autonomie aux associations »
- « Nous avons besoin d'outils pour aller contre cette instrumentalisation des associations, il faut que le CAC puisse apporter un éclairage sur des dispositifs qui permettent aux associations de présenter et de mener leurs projets. »
- « L'abaissement de la capacité d'analyse critique des associations sur un territoire est dommageable pour tout le monde, il faut pouvoir le démontrer. »
- « Il faut aussi trouver comment sortir de l'entre-soi dans lequel les associations sont parfois il est frappant de constater par exemple que ce sont souvent les classes moyennes qui parlent d'éducation populaire... pas les classes populaires ! »
- « Historiquement, les associations ont souvent mis en place des actions qui permettaient de combler des lacunes ou des manques dans les services publics, il faut restaurer cette fonction. »
- « Un des objectifs importants serait de trouver le moyen ou les moyens de faire de façon permanente ce travail sur les mots, d'organiser la résistance dans la bataille idéologique qui passe par des combats sur le vocabulaire. »

[Ces extraits entre guillemets sont des « morceaux choisis » issus des ateliers menés en petit groupe le mardi 5 Juillet]

DEUXIÈME PARTIE: EXERCICE DÉMOCRATIQUE, ACTION PUBLIQUE ET CITOYENNETÉ

LES CHEMINS DE LA TRANSITION

L'après-midi du premier jour était consacré à la reprise des travaux initiés en Mars à l'occasion de la dernière assemblée générale du CAC sur le thème **Les chemins de la transition**. Il s'agissait de repartir de la synthèse produite à l'issue de cette rencontre pour en dégager les principaux prolongements possibles.

Le constat est celui d'une situation inacceptable et mortifère produite par une doxa difficile à remettre en cause : celle de la croissance économique comme horizon indépassable basée sur la stimulation d'une consommation sans limite comme si nous pouvions continuer à penser que les ressources sur terre étaient infinies.

Cette destruction que nous imposons à notre planète, « notre maison commune », ne peut pas être pensée uniquement en termes « écologiques » ou « environnementaux ». Ces enjeux s'articulent, de fait, avec des objectifs de réduction des inégalités, questionnant les logiques de croissance et d'accumulation qui dominent le monde.

Pour répondre à cette problématique, trois types de réponses peuvent être identifiées

Le pari des alternatives menées sur le terrain

A petites échelles, localement, une multitude de solutions est trouvée pour produire, consommer, diffuser des biens et services sans s'insérer dans les logiques économiques classiques, dominantes. Ces fonctionnements souvent innovants et porteurs d'espoirs ont néanmoins potentiellement une portée très -trop- limitée si, par réaction (en partie compréhensible), ils ignorent le politique c'est à dire le fait que la co-construction de solutions à un plus grand niveau implique nécessairement une organisation publique.

Le pari du changement de système

Cette pensée se fonde sur l'idée qu'il n'y aura pas de changement possible à la hauteur des enjeux sur la seule base de mouvements locaux ou nationaux. Il s'agit donc de concevoir une modification en profondeur des institutions (nationales, européennes, des organismes internationaux, etc.) et des façons de concevoir et de mener des actions et politiques publiques.

Certains tenants de cette nécessaire redéfinition de la totalité des processus politiques et économiques estiment même que les demi-mesures ne font que retarder un peu plus la catastrophe... ou même, plus inquiétant, notre capacité à faire face à la catastrophe.

- Le pari de la révolution des consciences
- « Sois le changement que tu veux voir pour le monde », cette citation de Gandhi permet de résumer l'approche de nombreux acteurs de la transition qui insistent sur le lien à établir entre transformation personnelle et transformation du monde.

Cette louable recherche de cohérence entre pratiques et principes n'est pas forcément aisée bien sûr - rien ne nous facilite, dans le contexte actuel, le fait de chercher à vivre différemment ses rapports de propriété par exemple. Mais, de la même façon qu'il importe pour les alternatives de faire le lien entre le local et le global, il semble indispensable de chercher à concevoir le lien entre ces réflexions personnelles et leur portée collective et politique afin d'essayer de voir la manière, par exemple, dont cela peut se traduire en terme de définition de l'intérêt général ou du bien commun.

Ces trois dimensions de la conception des chemins de la transition sont bien sûr complémentaires. C'est l'enjeu principal que nous avons identifié grâce à plusieurs temps de travail communs avec différentes organisations écologistes. C'est par la poursuite de cette réflexion que nous cherchons à créer une convergence des actions seule à même d'opérer des changements de grande ampleur.

[PLÉNIÈRE] EXERCICE DÉMOCRATIQUE ET ACTION PUBLIQUE: LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION

Six témoignages d'associations ou fédérations d'associations ont permis de mettre en partage des réflexions sur les multiples manières d'inciter, de favoriser, de permettre la participation citoyenne et l'action publique dans des domaines très variés : agriculture, culture, politique de la ville, science, économie sociale et solidaire, etc.

L'UFISC - Union fédérale d'intervention des structures culturelles

Patricia Coler, déléguée générale, explique que l'UFISC rassemble aujourd'hui une quinzaine de fédérations, syndicats ou réseaux dans le secteur culturel (musique, théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, arts plastiques, radios, etc.). Cela représente plus de 2000 structures développant des projets artistiques et culturels qui conjuguent une pluralité d'activités : création et diffusion de spectacles ou d'événements, action culturelle sur un territoire, création par l'artistique d'un espace public et citoyen, transmission des savoirs, soutien au développement de la pratique amateur...

Historiquement, l'UFISC s'est créée en réaction à une évolution de la fiscalité des associations en 1998 (d'où son nom !...) qui risquait d'imposer dans le champ culturel le principe de commercialité concurrentielle et lucrative. Plusieurs réseaux de différentes disciplines artistiques se sont alors réunis afin de faire reconnaître la non-lucrativité des activités portées par les initiatives citoyennes sur les territoires, cela s'est traduit par une négociation et une définition de ces critères avec le Ministère des Finances. Cette action a permis la construction de fiches fiscales spécifiques à ces activités associatives.

Forts de cette première mobilisation, des prolongements ont rapidement été trouvés sur des questions connexes notamment liées à l'emploi ou encore aux modes de gestion des structures jusqu'à l'affirmation d'un espace socio-économique alternatif. Affirmation qui a notamment pris forme lors de la rédaction du manifeste <u>Pour une autre économie de l'art et de la culture</u> en 2007.

Cet espace socio-économique,¹ qui se réfère à la notion de « tiers-secteur » et se définit comme économie solidaire, se positionne en alternative du secteur public administré et du secteur privé lucratif. Les membres de l'UFISC cherchent en permanence à traduire en acte la volonté de participation des citoyens à la définition de l'intérêt général, à la garantie des droits culturels et aux mécanismes de solidarité démocratique, d'où un travail au long cours établi entre dimension culturelle et l'économie politique que pourrait dessiner l'ESS.

La possibilité d'une co-construction de l'intérêt général nécessite de repenser des principes et des méthodes d'actions pour plus de coopération. Ces processus sont promus par l'UFISC dans le contexte de recomposition territoriale et d'interrogation démocratique. Les concertations territoriales, comme les SOLIMA par exemple (Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles) sont définies avec des collectivités publiques avec une mise en œuvre progressive sur plusieurs territoires. Ce processus cherche depuis quelques temps à se décliner et se réinventer dans d'autres domaines comme les arts plastiques ou les arts de la rue. Une autre traduction de cette volonté de participation citoyenne réside dans l'importance accordée au thème de la « diversité artistique et culturelle » comme commun de l'Humanité. Cette notion renvoie finalement aux droits d'expression, de création et de participation de tous à la vie culturelle pour permettre un fonctionnement démocratique de nos sociétés. Pour citer le manifeste : « l'art participe ainsi au développement de la personnalité de chacun et au respect de celle des autres, et favorise l'évolution et le maintien de la vitalité des sociétés démocratiques. » Cela fait bien sûr directement écho à la problématique des droits culturels qui a également été abordée en atelier.

¹ http://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2014 articlepatriciacoler ess.pdf

ASSOCIATION SCIENCES CITOYENNES

Cyril Fiorini, chargé de la recherche participative, explique l'objectif général qui a présidé à la création de la structure en 2002 : favoriser l'appropriation par les citoyens des enjeux scientifiques, afin de mettre la science au service du bien commun (ce qui renvoie naturellement à l'atelier du matin sur les « communs »). Il revient ensuite sur l'un des fondements de l'association : l'idée qu'il n'existe pas de recherche scientifique neutre. La recherche scientifique est ancrée dans la société et est soumise naturellement à son influence (économique, idéologique, etc.) mais ses résultats ont aussi des impacts sur son environnement (écologiques, sanitaires, socio-économiques...) D'où la nécessité de faire reconnaître l'existence d'un tiers-secteur scientifique : c'est à dire de rendre visible, entre la sphère de la recherche publique et la sphère de la recherche privée, une troisième source de savoirs légitimes que représente la société civile non marchande. Cette production de savoirs illustre une appropriation par les citoyens des enjeux techniques et scientifiques. En ce sens, cette démarche se rapproche, dans un autre secteur d'activité, de celle de l'UFISC.

C. Fiorini détaille ensuite les trois axes d'action de l'association :

• l'appui au développement de la recherche participative

Il s'agit de mettre en place des démarches collaboratives entre chercheurs et société civile organisées dans le but de produire de nouveaux savoirs. Ces démarches de recherche se basent sur la reconnaissance de la légitimité des savoirs et expertises des associations, à égalité avec les savoirs des chercheurs. Cette collaboration produit des savoirs qui sont d'une part originaux et rigoureux scientifiquement et, d'autre part, pertinents pour répondre aux problèmes rencontrés par les associations impliquées.

Le soutien aux controverses scientifiques

L'appui aux controverses dans l'espace public est source de meilleures décisions politiques mais elles permettent aussi une réappropriation des savoirs scientifiques par les citoyens, le soutien aux lanceurs d'alerte s'inscrit par exemple dans cette perspective.

La démocratisation des choix scientifiques et techniques.

L'association cherche à favoriser la mise en débat des choix politiques en matières scientifiques et technologiques. Parmi les méthodes utilisées, elle fait la promotion des « convention de citoyens » consistant à faire intervenir, sur un sujet de controverse, un panel de citoyens tirés au sort, bénéficiant d'une formation contradictoire (c'est à dire émanant de plusieurs acteurs pour balayer l'ensemble des positionnements sur un sujet) et chargés de rédiger un avis rendu aux pouvoirs publics.

Une illustration du travail de l'association en matière de recherche participative est ensuite proposée par l'intermédiaire du témoignage de Véronique Chable, ingénieure agronome, spécialisée en génétique végétale à l'INRA

A partir du besoin d'éclairage scientifique de la question : quelle semence pour l'agriculture biologique ? V. Chable présente le travail réalisé de façon collaborative, depuis 15 ans, avec les acteurs de terrain pour mettre au jour les enjeux agronomiques et réglementaires sur le choix des semences en agriculture. Enjeux rejoignant les questions de propriété intellectuelle et reliés à des questions philosophiques sur le vivant et sa brevetabilité, mais aussi des questions culturelles sur le lien de chaque citoyen au vivant via son choix de l'alimentation...

Cette expérience a donné lieu à la création de collectifs associatifs de semences paysannes regroupant plus de 80 associations en France avec le Réseau Semences Paysannes (http://www.semencespaysannes.org/ - des organisations similaires existent ailleurs en Europe et audelà, partout dans le monde), cela permet des pratiques alternatives à celles que tend à imposer le marché (la semence s'échange librement, sans propriété intellectuelle).

FRCIVAM - Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

Les <u>Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural</u> (CIVAM) sont nés dans le sud de la France à la fin des années 50. Le mouvement s'est développé en Bretagne dans les années 90 autour de la réflexion sur les systèmes herbagers et l'agriculture durable, portée notamment par le <u>CEDAPA</u>. Aujourd'hui, le mouvement est composé d'une vingtaine de groupes, qui associent un millier de membres (dont une majorité de paysans).

Gérard Brisset, administrateur de l'association revient sur l'idée fondamentale à la base de la création de ces structures : réfléchir collectivement aux questions posées par les pratiques de l'élevage notamment pour « ne pas être en contradiction entre ce que l'on veut faire... et ce que l'on fait vraiment ». Ces questions concernent les manières d'assurer une production de qualité, permettant d'assurer des revenus corrects et répondant aux besoins de la société.

Ainsi, les groupes CIVAM de Bretagne travaillent sur six thématiques essentielles :

- l'agriculture durable, la multifonctionnalité et les systèmes herbagers
- les systèmes alimentaires locaux et les circuits courts de commercialisation
- l'accueil à la ferme (touristique, éducatif, social)
- les initiatives concertées dans les territoires ruraux
- l'installation, la transmission, et la création d'activités en milieu rural
- l'énergie (économies d'énergie, énergies renouvelables, sensibilisation)

Ces réflexions rejoignent les tentatives de définition d'alternatives au productivisme et impliquant parfois de diminuer les productions (« on a fait très tôt de la décroissance sans le savoir »). Il s'agit d'avoir une analyse collective du système : en amont avec l'objectif de réduire les dépendances (par rapport aux intrants, par rapport aux injonctions de la modernité se traduisant par l'incitation à se (sur)équiper technologiquement) et également en aval via le développement de circuits courts et de relations entre producteurs et consommateurs.

L'idée est de faire de la pédagogie par l'exemple : illustrer des idées par des réussites comme celle de petites exploitations qui refusent les logiques d'industrialisation et parviennent à tirer, économiquement, leur épingle du jeu en aménagement autrement les conditions de travail : réintroduction des arbres et des haies, lien avec « accueil paysans », etc.

Ce travail prend la forme d'illustration de type « du vert dans les oreilles », série de reportages audios, et rejoint un enjeu essentiel et structurant pour l'association : favoriser la transmission aux jeunes générations.

Lela Bencharif, ancienne élue du Conseil Régional Rhône Alpes chargée de la vie associative et de l'éducation populaire de 2010 à 2015.

Seule élue à prendre la parole lors de cette plénière, L. Bencharif vient apporter un témoignage complémentaire à ceux des responsables associatifs à la tribune en relatant un travail de co-construction réalisée sur la durée de sa mandature.

Il s'agissait de créer les conditions d'émergence d'une intelligence collective pour répondre à cette question simple en apparence : quel soutien le Conseil Régional doit-il apporter au secteur associatif ? Parmi les méthodes expérimentées, celle consistant à mettre en place un « conseil citoyen » avec des citoyens tirés au sort (comme sont tirés au sort les jurés d'assises) à qui il était proposé une formation et la charge consistant à rédiger des propositions. Un <u>avis</u> a donc été rédigé et remis aux élus avec 32

propositions dont certaines ont nourries directement la délibération-cadre adoptée par le Conseil Régional sur la démocratie participative.

Cette délibération-cadre partait du principe que les associations étaient des acteurs incontournables de la mobilisation citoyenne et du développement social et économique du territoire. Ce texte-clé réaffirmait qu'elles étaient ce trait d'union indispensable entre la société civile et les institutions publiques et qu'elles avaient vocation à renforcer le « pouvoir d'agir » des citoyens.

Ainsi, il s'agissait bien de situer le rôle de la Région dans un soutien non pas à l'ensemble des associations mais aux structures non lucratives qui s'inscrivaient dans cette démarche d'éducation populaire et citoyenne (d'où l'attention portée par exemple à leur gouvernance, à leur mécanismes de démocratie interne, etc.)

Un des objectifs consistait également à mettre fin aux appels à projet pour les remplacer par un dispositif de financement pluri-annuel sur la base des projets associatifs et de son impact sur le développement et l'animation de son territoire. Parmi les critères d'éligibilité, le Conseil Régional avait donc notamment institué le fait de disposer d'un plan de développement du projet associatif, avec une projection financière sur trois ans, permettant d'accompagner le fonctionnement pérenne du projet. Ce travail d'élaboration de la délibération-cadre a été accompagné d'un effort financier permettant d'augmenter d'1,2 millions le budget de la délégation « Vie associative – éducation populaire ».

Les documents clés de ce travail sont à disposition des participants de ces journées d'été²

REFER - Réseau Francilien des acteurs du réemploi.

Martin Bobel présente cette initiative récente, le réseau REFER est né en janvier 2014 et vient du rapprochement des ressourceries et recycleries d'Île de France.

Il fédère les acteurs inscrits dans l'économie sociale et solidaire du champ du réemploi autour de trois ambitions :

- Diminuer le volume des déchets soumis à l'incinération, par la collecte, le tri, la revalorisation et le réemploi.
- Contribuer à consolider le lien social par l'insertion, l'accompagnement pré-professionnel et la vente solidaire d'objets ordinaires.
- Développer des actions ordinaires et extra-ordinaires visant à sensibiliser les publics à la surconsommation et au gaspillage, aux nécessités d'une production économe et respectueuse des conditions de la vie.

De la même manière que l'UFISC ou Sciences Citoyennes cette expérience interroge la façon dont le dialogue peut s'installer (ou pas!) entre associations, secteurs publics et acteurs d'un marché industriel. Est-il possible de co-construire une politique publique de gestion des déchets qui accorde une place à des projets de ressourceries portées par des habitants par exemple (c'est à dire des actions de proximité permettant un travail de sensibilisation et d'appropriation d'enjeux environnementaux) ?

L'expérience francilienne montre qu'il est difficile pour le secteur associatif de trouver sa place : globalement, les collectivités en charge de la gestion des déchets ont la nécessité de mettre en œuvre des solutions en capacité de couvrir l'intégralité des territoires administratifs. Ces solutions sont généralement pourvues par des activités industrielles. Cette vision est difficile à dépasser, bien audelà des habitudes de l'ingénierie territoriale du secteur déchet, proposer des solutions transversales très localisés et de ce fait hétérogènes est un enjeu aussi indispensable que difficile à intégrer dans les principes de planification.

Il s'agit ici de bâtir un champ d'initiatives fondé sur l'organisation et l'implication citoyenne tout en permettant la reconnaissance d'une expertise technique.

Le Collectif « Pas sans nous »

Claude Schopp conclut ce tour de table en présentant l'origine du collectif :

Tout est parti du rapport et des préconisations des 2 fondateurs du collectif : Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache remis à François Lamy, Ministre chargé de la politique de la ville, en 2013 : Pour une réforme radicale de la politique de la ville – ça ne se fera plus sans nous. MH. Bacqué et M. Mechmache ont voulu avec la constitution de ce collectif, travailler sur la suite qui pouvait être donnée à leurs préconisations.

Toute la question est bien de savoir comment sortir du constat souvent répété que depuis 35 ans, alors qu'on préconise que « les habitants deviennent acteurs de l'évolution des territoires, cette politique est toujours conduite par le haut ».

D'où une vaste question : comment augmenter le pouvoir d'agir des habitants dans le cadre de « la politique de la ville » ?

Ces préconisations s'appuyaient sur six propositions concrètes :

- 1/ donner des moyens à l'interpellation citoyenne ;
- 2/ soutenir la création « d'espaces citoyens »;
- 3/ financer le développement des associations qui accompagnent les habitants ;
- 4/ mettre en place des conseils citoyens dans les politiques de la ville ;
- 5/ changer les regards sur ces quartiers, par exemple, via la création d'une fondation : média culture éducation populaire ou encore par des festivals de la ville (comme celui qui a existé un temps à Créteil) ;
- 6/ installer des formations des élus et des professionnels de la politique de la ville... pour qu'ils se familiarisent avec la notion de co-construction.

Le Collectif poursuit donc ce travail pour faire émerger des propositions et accompagner leur mise en place. Parmi les idées récemment développées, celle d'un fond pour la création d'initiatives citoyennes. Cette idée part du constat que la démocratie représentative est financée mais pas la démocratie participative. Pour remédier en partie à cela, il s'agirait d'utiliser les financements des réserves parlementaires pour créer des cadres de décision collective d'affectation de ces fonds à des projets citoyens.

Action publique, association et démocratie : l'exemple rennais (suite et fin de la plénière du mercredi après-midi)

Le débat est ouvert par une « Histoire de l'OSC de Rennes en images » (lien1 ci-dessous) avec les témoignages des acteurs locaux Francis Le Hérissé et Claude Schopp et prolongée par la sociologue Anouk Coqlin sur les conventions entre la Ville de Rennes et les associations gestionnaires d'équipements de quartier (lien2 ci-dessous)

<u>Lien1</u>: concernant les 5 600 associations rennaises selon l'Observatoire de la vie associative et plus exactement les 1 300 déclarées au Centre de ressources à la vie associative (CRVA) http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2016/07/Histoire-de-IOSC-en-images-FLH-juill2016.pdf

<u>Lien2</u>: concernant les **associations gestionnaires** d'équipements de quartier « <u>Vers une co-construction de l'action publique : le modèle associatif rennais »</u>. Nb : cela concerne également des associations généralistes thématiques comme la MIR, l'UAIR et autres comme l'Office des Sports (dissous récemment par la Ville).

TROISIÈME PARTIE : MOBILISATIONS, PISTES DE TRAVAIL ET CONVERGENCES

PREMIÈRE PISTE DE TRAVAIL, RÉSUMÉ D'ATELIER : LES COMMUNS

Cet atelier mené par Frédéric Sultan (VECAM et réseau francophone des communs) s'est construit à partir d'une animation ludique, le commonspoly, permettant de se poser les questions fondamentales dans l'optique de la construction de cette notion de commun.

<u>Explications du jeu COMMONSPOLY</u>: le but du jeu est de créer du commun à partir de ressources qui sont à l'origine soit publiques, soit privées. Pour y parvenir, il est nécessaire de mobiliser, construire des argumentaires, plaidoyer et... que la chance soit de la partie. Cette forme donnée à l'atelier permet d'aborder très concrètement les notions de droit de propriété, droit d'usage, etc.

Un temps d'échange après le jeu vise à d'appréhender la complexité et la richesse de cette thématique. Parmi les illustrations proposées, retenons par exemple l'application de cette réflexion sur les communs à la question du logement et de l'habitat : individuel, partagé/coopératif ou collectif/HLM les notions de propriété et d'usage se posent différemment.

Exemple : dans l'habitat privé individuel, le propriétaire ne fait pas exactement ce qu'il veut car des règles sont à respecter (de sécurité, de passage ou d'esthétique) ou encore la propriété privée peut intégrer des usages communs (cf. l'expérience des personnes âgées accueillant dans leur maison des étudiants à moindre coût mais en définissant des contreparties via des petits services rendus : aide sur les tâches ménagères, pour les courses, etc.).

De la même façon, dans le cas de l'habitat collectif/HLM, ce sont en fait souvent les administrations qui prennent les décisions ou discutent avec le bailleur mais il y a, ici ou là, existe des expériences de prises de décisions en commun avec les locataires, etc.

On voit donc, à travers des situations de vie quotidienne comment concevoir la notion de droit de propriété, droit d'usage et le fait que les frontières peuvent être mouvantes entre biens publics, biens privés et biens communs.

Une mise en perspective historique permet également cette réflexion : la notion de propriété n'est pas la même selon les pays et les époques. Par exemple, au Moyen-Âge en France, les terres n'étaient pas plus la propriété des seigneurs que des paysans, les seigneurs étaient avant tout garants de l'accès aux terres, ils n'en sont devenus propriétaires que progressivement. Il est important de « retravailler l'imaginaire de la propriété » comme le suggère Fabienne Orsi³.

Une question connexe à ces conceptions de la propriété et des communs est celle consistant à savoir à quel moment intervient la notion d'intérêt général (et qui la définit...) Au-delà du fait de savoir qui est propriétaire des ressources (qu'elles soient privées, publiques ou communes... qu'elles soient physiques, naturelles -une forêt, une rivière, la biosphère- ou immatérielles -un logiciel ou l'ADN d'une plante-) se pose non seulement la question de savoir comment nous voulons la partager, la faire circuler mais aussi comment nous voulons la préserver... C'est en ce sens, et en rupture avec un imaginaire politique basé sur la prégnance du droit de propriété privée, que cette question des biens communs se pose dans une situation caractérisée par des menaces environnementales sans précédents mais aussi par des évolutions technologiques ambivalentes autant porteuses d'espoirs que de risques [cf. atelier sur le numérique].

Une des formes de réponse à apporter à ce questionnement se traduit certainement dans les délibérations sur la hiérarchie des communs avec la notion de « minimum vital » (avoir un toit pour vivre est plus important que... Préserver les ressources en eau est plus important que... etc.), ainsi il s'agit de faire en sorte que la réflexion sur les communs rejoigne la réflexion sur les droits fondamentaux [cf. atelier sur les droits culturels].

Pour poursuivre, il peut être utile de se pencher sur des exemples internationaux (exemple du comité référendaire pour l'eau bien commun en Italie, etc.).

³ Economiste (atterrée), chargée de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement

DEUXIÈME PISTE DE TRAVAIL : LES DROITS CULTURELS ET LES DROITS HUMAINS

Depuis 2007, la déclaration de Fribourg définit, en douze courts articles, les droits culturels au regard de la finalité de dignité humaine des droits de l'homme. Elle s'adresse « à toutes celles et ceux qui, à titre personnel ou institutionnel veulent s'y associer ».

En France, la loi NOTRe adoptée à l'été 2015 redéfinit les compétences entre les collectivités publiques et pose dans son article 103 que la responsabilité en matière culturelle est « exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels_».

En quoi ces « droits culturels » rejoignent des leviers juridiques utilisés dans tout un ensemble d'actions militantes visant à garantir la dignité et la liberté des personnes ?

Pour aborder ce questionnement, l'atelier commence par la diffusion d'extraits d'un film réalisé par la fédération régionale des MJC de Bretagne. Cette vidéo est basée sur des interviews de personnes témoignant de l'importance qu'ont eue les MJC dans leur propre parcours de vie. Valérie Leroux directrice de la MJC de Brequigny explique que le besoin de construire un tel document est né de la frustration procurée par les évaluations imposées par les financeurs qui tendent à réduire le travail réalisé à un catalogue d'actions et à passer à côté de l'essentiel, certes difficilement restituable et « évaluable », de l'augmentation de la « capabilité » des personnes, notion fondamentale pour comprendre les droits culturels.

Quelques extraits « à la volée » de propos tenus dans le film :

- « Ici, on me fait ma place
- ça a changé ma vie quand même
- sans ça, je serai resté dans mon coin, chez moi
- Ici, on vient, on est un peu comme à la maison
- sans la MJC, jamais je n'aurai pu en parler [à propos d'un spectacle sur la maltraitance des femmes]
- ça m'a tellement tiré vers le haut que je m'engage maintenant
- on me disait « bonne à rien » mais là je prouve que je suis capable de faire plein de choses
- la porte est toujours ouverte ici
- depuis quelques temps que je viens, je suis quelqu'un de plus actif, de plus ouvert
- je suis en train de me découvrir ou de me redécouvrir »

Etc..

V. Leroux témoigne de la façon dont cette notion de « droit culturel » traverse tout le travail de la MJC : comment la question de la dignité est en fait la question de la liberté... Et combien il importe de bien définir la liberté : il ne s'agit pas seulement de s'arrêter là où commence celle de l'autre mais de se donner mutuellement la possibilité, la liberté donc, d'aller davantage vers les autres. Enfin, comment traduire concrètement, quotidiennement dans une structure comme une MJC le besoin de transformer des libertés théoriques en libertés effectives, réelles.

Pour compléter la première approche de cette notion de « droits culturels », Stéphanie Pryen⁴ resitue la déclaration de Fribourg [qui n'a effectivement pas de valeur normative] dans un corpus notamment constitué de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005.

Elle précise que la portée, l'impact de ce concept de « droit culturel » transcende largement le seul secteur culturel : il s'agit bien sûr de travailler pour permettre la participation de tous à la vie culturelle mais bien au-delà de ça, le véritable enjeu est la participation de tous à la vie de la cité.

En fait, cette notion invite à un changement de paradigme dans la manière de concevoir des politiques publiques (culturelles donc mais pas seulement). Ce changement de paradigme repose sur la façon de concevoir ceux auxquels ces politiques s'adressent : « l'autre » n'est pas vu principalement à travers ses besoins ou ses manques (exemple du paradigme de la démocratisation culturelle sur lequel sont fondées encore très largement maintenant les politiques culturelles et qui repose sur l'idée que les personnes doivent « accéder » à la culture légitime qu'elles n'ont pas, qui leur manque) mais il s'agit aussi de prendre en compte ou de partir de ce qui fait identité chez les personnes, c'est à dire la façon dont chacun est aussi producteur de culture⁵.

Lena Boisard participante à l'atelier explique qu'il s'agit là de tout le sens du travail de thèse qu'elle s'apprête à réaliser sur le sujet : voir la façon dont les droits culturels invitent à des transformations dans les manières de définir l'action publique.

Plusieurs exemples sont pris parmi les participants pour montrer que cette notion de droits culturels invite à « désectoriser » nos projets même si ce besoin de transversalité se heurte souvent à des fonctionnements cloisonnés en « services » ou « directions » au sein des collectivités locales.

Il est également souligné que la finalité du travail autour de cette notion consiste finalement potentiellement à sortir de l'entre-soi et à voir l'autre comme une « ressource »... En tout cas, à porter une attention accrue aux personnes avec qui on travaille et avec qui on est en relation. Par exemple, dans le secteur de l'économie, qu'est-ce qu'une AMAP sinon une solution pour reconnaître la dignité de l'autre et de son travail (et la façon dont cela doit se retrouver dans les conditions de productions, de rémunération, etc.) ?

Des limites sont néanmoins mentionnées dans l'utilisation que l'on peut faire de cette notion, autant d'éléments qui soulignent que le changement de paradigme reste, bien sûr, délicat et difficile à concevoir :

- la façon dont ces « droits » culturels ne sont pas vraiment des droits... c'est à dire qu'ils peuvent difficilement être des « droits opposables » dans des combats juridiques et militants ;
- le contexte « d'injustice sociale » dans lequel les utiliser : « c'est bien beau de reconnaître l'autre dans sa dignité, mais aussi longtemps que le système économique et politique produira de telles inégalités et aussi longtemps que la redistribution des richesses sera aussi inique... Nous ne serons guère avancés ».

Ces limites sont réelles mais tout l'enjeu est de travailler pour voir comment les repousser, cela rejoint finalement la récurrente question : comment la logique de construction des droits peut s'opposer à la logique de la marchandisation ?

Pour Patricia Coler de l'UFISC il faut poursuivre ce travail, nécessaire selon elle car on a effectivement besoin d'armes juridiques pour les batailles qui s'annoncent, mais elle insiste également sur la dimension européenne de ce chantier (la lutte consiste à préserver la possibilité d'existence d'un champ hors-concurrentiel – non lucratif autour de la notion de SIEG, etc.), signale que la consultation publique sur le socle fondamental des droits sociaux lancée par la Commission européenne⁶ arrive à échéance en décembre prochain, et propose que le CAC travaille à un positionnement sur cette question du modèle social européen que nous voulons pour le futur.

Ce chantier s'ouvre donc et il s'agira d'une part de faciliter le lien entre cette construction théorique et le travail des acteurs de terrain (par exemple voir comment les droits culturels peuvent servir de

⁵ La notion de culture est prise là dans son acception anthropologique, c'est à dire un ensemble de connaissances, croyances, arts, droits, coutumes, morales, en fait les aptitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société.

⁶ http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langld=fr&catId=89&newsId=2487&furtherNews=yes

référentiel dans des projets d'équipements ou associatifs, pédagogiques, éducatifs, etc.). D'autre part, l'objectif consistera à relier cette thématique à d'autres sujets connexes : redéfinition des indicateurs de richesses, revenu minimum universel, partage du temps de travail, etc.

TROISIÈME PISTE DE TRAVAIL, RÉSUMÉ D'ATELIER : LES OUTILS NUMÉRIQUES

Cet atelier d'échanges de pratiques avait pour but d'éclairer les potentialités offertes par « le numérique » pour enrichir les répertoires d'action des militants associatifs. Il s'agissait d'un temps de réflexion collective sur les usages possibles d'instruments de travail récents dont l'appropriation est très différenciée d'une personne à l'autre, d'une association à l'autre.

L'envie d'aborder cette thématique lors de ces journées d'été est née de la conscience qu'évidemment les outils ne sont pas neutres et donc d'une volonté de s'interroger sur la façon dont cette instrumentation numérique peut être porteuse d'éthique et vectrice de participation citoyenne.

Une série de retour sur expériences, menées par quelques participants, a permis de mettre au jour un certain nombre de problématiques technologiques et politiques :

- l'expérience d'Olivier Picot, co-fondateur de la SCOP ODASS et ex-responsable d'un projet de sauvegarde numérique du patrimoine audiovisuel de l'Afrique de l'Ouest.
- L'expérience de Martin Bobel qui a étudié les innovations portées par le squat de la Petite Roquette à Paris et celle du Teatro Valle à Rome.
- L'expérience de Simon Louvet, à travers le travail d'Alternatiba.

Les exemples de RESF-Réseau Education Sans Frontière ou, dans le secteur musical, de CD1D et de So Ticket, ont également été mobilisées pour illustrer tout à la fois les risques de l'utilisation du numérique et les précautions qu'il faut prendre, mais également les conditions d'une généralisation de transfert de savoir-faire entre associations.

Parmi les points techniques abordés... qui soulèvent des questionnements politiques, éthiques :

L'interopérabilité

A la base, les possibilités d'échanges et donc d'actions collectives dépendent souvent du statut des données traitées. L'hétérogénéité des normes utilisées (qui engendrent par exemple des formats non-compatibles entre eux) peut évidemment être un frein à l'agrégation des travaux menés séparément. « L'interopérabilité » ne devrait donc pas être qu'un terme technique mais désigner une réflexion collective pour permettre le travail commun (cf. schéma en <u>lien</u> illustrant l'importance des « standards ouverts » et des débats autour de l'open data).

Antinomie entre open source et logiciels libres

Souvent utilisés comme synonymes, ces deux concepts recouvrent une différence essentielle : les logiciels libres reposent sur le principe de la propriété collective alors que l'open source, fondamentalement, respecte le principe de la propriété intellectuelle.

Les logiciels libres reposent sur 4 libertés : celles de lire le code, de l'utiliser, de le modifier et surtout de distribuer le code modifié. C'est cette dernière possibilité permise dans le registre des logiciels libres qui fait la différence avec l'open source où le code peut être utilisé et modifié mais ne basculera pas en propriété collective et restera la propriété de celui qui l'a créé.

On voit donc clairement que les outils numériques ne sont pas neutres et que les logiques à l'œuvre sont très différentes. Le principe de la licence libre est d'être « virale », basé sur le partage. En ce sens, il peut être vu comme profondément anticapitaliste en considérant que nous avons à la base un bien commun (l'intelligence collective telle qu'elle peut se traduire dans la construction d'outil informatique, de communication, de logistique) et que ce bien doit rester commun.

Ces logiques différentes produisent deux systèmes opposés, par exemple :

- Le système *Windows*, un système d'exploitation conçu et gardé par un groupe dont la logique économique repose sur l'obsolescence et sur les failles introduites sciemment dans le système permettant de vendre des patchs anti-virus.
- Le système *Linux* piloté par l'idée simple que plus on est nombreux à concevoir et utiliser un outil, plus cet outil se perfectionnera au bénéfice de chacun.

On constate aussi une évolution des systèmes économiques avec le passage d'une économie de production à une économie de service où l'enjeu n'est pas tant de vendre du matériel et des programmes mais plutôt une adaptation de ce matériel et de ces programmes aux besoins spécifiques des clients.

En termes de perspectives, il a été souligné à plusieurs reprises le caractère potentiellement excluant de ces technologies numériques, et qu'il conviendrait de mieux comprendre ce que recouvre cette notion fréquemment utilisée de « fracture numérique ». La nécessité d'organiser des temps de formation et de transfert de savoir-faire est une des solutions envisagées à ce problème. Parmi les exemples cités, le prochain camp-climat d'Août 2016 sera un gigantesque temps d'auto-formation de bénévoles et de militants associatifs.

Ces temps nécessitent des aménagements pour sortir de l'urgence permanente qui définit souvent notre quotidien, mais aussi pour sortir du « bricolage » et s'interroger sur nos outils et les façons d'éviter les doublons : c'est la cas par exemple du projet de « carto des cartos » pour parvenir à mettre en commun des données permettant de donner à voir un répertoire global des alternatives.

Enfin, « nous consommons trop de numérique sans y réfléchir » et il est noté, y compris dans nos cercles de travail pourtant sensibles aux enjeux écologiques, un déficit certain de prise de conscience des impacts environnementaux de ces outils. Il semble nécessaire de renforcer également les efforts pédagogiques fondamentaux pour conscientiser davantage sur ces enjeux, forcément liés aux « chemins de la transition » évoqués fréquemment lors de ces trois jours de rencontre [cf. synthèse de la plénière du mardi après-midi].

QUATRIÈME PISTE DE TRAVAIL, RÉSUMÉ D'ATELIER : COMPRENDRE ET CONTRER L'OFFENSIVE DE « L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL »

En introduction de cet atelier, un constat s'est imposé lors des premiers échanges : il n'est pas simple d'avoir une définition claire et univoque de ce qu'on appelle « entrepreneuriat social » et un travail d'éclaircissement préalable du terme est donc à conduire.

En effet, selon les lieux, l'acceptation du mot diffère entre approche « à l'anglo-saxonne » ou définition européenne ou encore une compréhension du terme selon le modèle français se rapportant à l'ESS (or il n'y a pas de catégorisation des activités en « économie sociale et solidaire » au niveau européen, seule l'économie sociale existe…).

Floue et nébuleuse donc, cette notion n'en est pas moins à la mode et mobilisée de plus en plus fréquemment lors de campagnes médiatiques où finalement il ressort qu'il s'agit d'une « nouvelle » façon de faire du « business » tout en trouvant « du sens »...

Ainsi, cette mode de l'entrepreneuriat social doit être rapprochée des SIB -Social Impact Bond- (ou Contrats à impact social dans la version française), mécénats d'entreprises et nouvelles formes de philanthropie... Toutes ces tendances semblent participer d'un seul et même mouvement consistant, comme le souligne un participant, à rendre « actuel, fun et sympa le système de l'économie capitaliste libérale des années 2010 ».

Deux caractéristiques particulières semblent permettre de préciser au minimum les principes généraux qui sous-tendent ce concept :

- Tout d'abord une vision du monde consistant à considérer que l'économie de marché est la seule apte à répondre aux grands problèmes environnementaux et sociaux.
 On peut observer que l'utilisation de cette notion vient en soutien au système économique actuel (pour éviter sa remise en cause) et pour chercher à démontrer que celui-ci permet la poursuite du bien commun, en somme une tentative de légitimation et de moralisation des entreprises (même si celles-ci poursuivent comme principal objectif leur lucrativité), par exemple le développement de la RSE : Responsabilité Sociétale ou Sociale de l'Entreprise.
- Ensuite, la résurgence de la figure emblématique et salvatrice de « l'Entrepreneur ».
 « L'Entrepreneur », héro des temps modernes, est traditionnellement une figure charismatique qui va mener une activité « innovante » et créatrice (d'emplois, de croissance, etc.).
 Cela introduit plusieurs ruptures avec le cadre de pensées traditionnel du travail social tel qu'il se traduit dans les valeurs fondamentale de l'ESS, par exemple le fonctionnement et les gouvernances des associations ou des coopératives (une personne = une voix).

Cette vision « libérale » est donc portée par la représentation dominante selon laquelle l'entreprise est le meilleur mode d'organisation possible, celui qui permet une plus grande efficacité dans les actions (y compris sociales) et qu'il convient donc de le généraliser autant que possible. Que faire pour lutter contre ?

OUTRO - PERSPECTIVES...

Après trois jours « d'ébullition intellectuelle » et de très nombreux échanges, il n'est évidemment pas simple de dégager des pistes de travail. Il faut se laisser le temps de la « décantation » et, notamment, s'appuyer sur les fiches d'évaluation des participants mais, d'évidence, les thématiques traitées durant ces rencontres doivent être approfondies et nous devons poursuivre cet effort collectif de réflexion pour éclairer et rendre plus efficaces nos actions.

Nous avons, pour ce faire, besoin de renforcer l'assise organisationnelle, financière et militante du CAC, il faut parvenir à renforcer nos moyens pour être à la hauteur des enjeux que nous identifions. Notre objectif est également de bien penser l'articulation avec les autres collectifs et repérer comment être complémentaires.

Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous sommes dans une période de transition mais celle-ci peut être longue et doit être resituée dans des processus historiques (après tout, le capitalisme dans sa forme actuelle a mis 4 siècles pour s'installer). En même temps nous devons tenir compte des alertes sociales, économiques, environnementales extrêmement sérieuses qui se profilent sur le moyen terme et même le court ou très court terme...

Dès la rentrée de nombreux temps de travail seront donc proposés avec l'objectif d'organiser les débats et de permettre des échanges fructueux entre acteurs de champs d'activités très différents (culture, social, jeunesse, éducation populaire, économie sociale et solidaire, solidarité internationale, environnement, etc.).

Pour enrichir cette suite à donner, un ensemble de ressources est recensé ci-après, cette première liste a vocation à être enrichie bien sûr.

Ce corpus documentaire nous aidera certainement dans la tâche qui continue de nous incomber, de manière plus impérieuse que jamais, et qui consiste à construire, consolider, renforcer, soutenir, actualiser des argumentaires pour valoriser le fait associatif contre le discours dominant qui tend à l'atomiser, parcelliser et individualiser toujours plus, en renvoyant à des logiques de repli sur soi, d'égoïsme voire de ségrégation.

... ET RESSOURCES

Mardi 5 Juillet: quels contextes, quels enjeux?

- Les principales propositions formulées par le CAC de 2012 à 2015 (4 pages)
- L'action du CAC en 2016 (1 page)
- Livret Quand le social finance les banques et les multinationales (36 pages) publication du CAC
- <u>Les chemins de la transition</u> (7 pages) D. Minot, synthèse de la journée de rencontre organisée par le CAC le 19 mars 2016
- Site stop TAFTA: www.collectifstoptafta.org
- Communiqué-pétition d'un collectif d'associations rennaises : <u>Prenons soin de la démocratie</u>

Mercredi 6 Juillet : exercice démocratique, action publique et citoyenneté

- L'UFISC, Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture
- <u>Association Sciences Citoyennes</u>, <u>L'expérience française des conférences de citoyens</u> (brève analyse des procédures de 1998 à 2014 par J. Testard. Extrait de son ouvrage *L'humanitude au pouvoir. Comment les citoyens peuvent décider du bien commun ?* Seuil 2015
- Les <u>Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural</u> (CIVAM) et le <u>CEDAPA</u>. L'initiative « Du vert dans les oreilles » : http://www.duvertdanslesoreilles.fr/
- La présentation de l'expérience de l'atelier citoyen Rhône-Alpes
- Le réseau REFER
- Le collectif « Pas sans nous »

Le rapport *Pour une réforme radicale de la politique de la ville, cela ne se fera plus sans nous* à l'origine de la création du collectif – <u>version intégrale</u> et <u>version résumée</u>

Sur l'expérience menée en Région Rhône-Alpes de 2010 à 2015:

- Règlement démocratie participative de la région Rhône-Alpes -2015
- L'avis rendu par <u>l'atelier citoyen sur la vie associative</u> (quel est le rôle et la place de la Région pour les associations?)
- Le rapport sur <u>La politique régionale en faveur du développement de la vie associative et de</u> <u>l'éducation populaire</u>
- « Levier » Renforcer le développement de l'emploi associatif en Rhône-Alpes pour mieux accompagner les projets associatifs.
- <u>Projet de délibération pour une politique régionale en faveur du développement de la vie associative</u> et de l'éducation populaire.
- Le lien vers une <u>vidéo</u> du service « vie associative / éducation populaire » présentant des projets concrets d'associations et valorisant les initiatives associatives.

Sur l'exemple rennais :

- Présentation de Francis Le Hérisse
- Texte d'Anouk Coqblin (CRIDA) et de Thierry Ménager (Antipode MJC Rennes) : <u>Vers une co-construction de l'action publique : le modèle associatif rennais</u>

Concernant l'atelier sur les droits culturels

- La Déclaration de Fribourg avec la définition de ces droits :

http://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf

- Le travail de définition proposé par JM Lucas :

http://collectifmdm-idf.com/2014/11/11/droits-culturels-les-definitions-de-jean-michel-lucas/

- Guillaume Le Blanc Politique de l'hospitalité 2011 PUF, extraits pages 87 à 97.
- Texte de Stéphanie Pryen <u>Tenir ensemble redistribution et reconnaissance</u> Extrait de l'ouvrage *Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie*, 2016 Paideia
- Nancy Fraser <u>Justice sociale, redistribution et reconnaissance</u> 2004 Extrait de la revue du MAUSS n°23 pages 152 à 164 La Découverte

Concernant l'atelier sur les communs

- Lien vers le <u>VECAM</u> et le <u>réseau francophone des communs</u>.
- L'extrait de texte lu au début de l'atelier était de Pascal Nicolas-le-Strat, <u>Le travail du commun</u> Editions du commun
- Fabienne Orsini : Reconquérir la propriété : un enjeu déterminant pour l'avenir des communs

Jeudi 7 Juillet : mobilisation et convergences

Concernant l'atelier sur les outils numériques

- Guide de l'ADEME Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie <u>Les usages du</u> numérique
- Booster son association grâce aux outils numériques document d'Animafac
- Emission radio Le teatro Valle de Rome, lieu de la résistance artistique italienne

Concernant l'atelier sur les entrepreneurs sociaux

- Article <u>Associations : faire face à l'offensive des entrepreneurs sociaux</u> Paul Moutard-Martin in revue Ballast
- Article <u>L'entrepreneuriat social est-il soluble dans l'ESS</u> (signature collective laboratoire LISE-CNRS avec L. Fraisse, JL Laville, L. Gardin, etc)
- Article <u>La subvention à l'épreuve de la diversité des régulations locales de la vie associative</u> L. Fraisse (membre du LISE CNAM-CNRS)

et enfin, « last but not least » le<u>discours de Thomas Sankara à l'ONU le 4 Octobre 1984</u> (ou ici en vidéo) c'est un extrait de ce texte qui a été lu par Francis Le Hérisse pour ponctuer d'un point final en suspension ces trois journées !

EN COMPLÉMENT, QUELQUES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES D'OUVRAGES ÉVOQUÉS LORS DE CES TROIS JOURS

Éléments Bibliographiques

Pour une éducation humaniste Noam Chomsky, L'herne - 2010

L'illusion du consensus Chantal Mouffe, Albin Michel - 2016

L'âge du faire (hacking, travail, anarchie) Michel Lallement, Le Seuil - 2015

Associations et actions publiques J-Louis Laville, Desclée de Brouwer - 2015

Qui est le patron des associations? Simon Cottin-Marx, Anahita Grisoni, Olivier Roueff, La Découverte - 2015

MERCI

- A toutes et tous d'avoir participé si nombreux et si activement aux rencontres 2016,
- Aux intervenant-e-s pour leurs apports riches et éclairés,
- A l'équipe rennaise pour la préparation, réflexion et mobilisation
- A la MIR pour son accueil si chaleureux dans cet espace convivial que nous avons pleinement investi,
- A Patrick Crosnier, notre traiteur bio pour nous avoir régalé chaque jour,
- Aux MJC de St Servon Sur Vilaine, de Cleunay et de Bréquigny pour les Barnums, bouilloires et chaises,
- Au CROUS qui s'est adapté à nos arrivées échelonnées,
- A l'équipe bénévole et salariée pour la logistique et l'organisation